COMPTE RENDU
Séance du 27 Mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois le 27 mars à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Pierre BIEUVILLE, Philippe PAULET et Jean-Luc CAILLIE

Absent excusé : Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE.
Absents : Laurent GARDIN et Thomas GUYOMARC H.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 7
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 17/03/2023

Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 par 7 voix pour ; 7 votants.
Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 440.11 euros et un excédent d'investissement de 127.71 euros soit un total de résultat à la clôture de l'exercice 2022 un excédent de 197 567.82 euros.
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par 7 voix pour ; 7 votants.

Débat d'orientation budgétaire et réflexion sur les travaux d'investissement

Le conseil municipal débat sur l'orientation du budget 2023.
Il faut demander un devis pour l'installation éventuelle de caméras dans la commune afin de sécuriser le village, notamment contre les cambriolages. Il est souligné qu'il est nécessaire de bien se renseigner quant au suivi et au contrôle de ces caméras.

Le conseil municipal projette éventuellement de procéder à la réfection du mur du cimetière et du mur de l'église ; des devis vont être demandés.

Enfin, les conseillers décident de mandater un architecte afin d'évaluer les travaux pour la rénovation de l'ancienne mairie ; un devis du coût de cette étude va être demandé.
En ce qui concerne le cimetière, il est envisagé de faire réaliser les plans par un habitant de Boisset les Prévanches et Arnaud Dufossé propose d'informatiser le plan du cimetière, afin de minimiser les frais ; en effet, deux devis ont été demandés et cette procédure paraît onéreuse.

Questions diverses.

- La réunion pour le vote du budget 2023 est fixée au lundi 3 avril 2023 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

